



**Société Cantonale des
Musiques Vaudoises**
Service des membres SCMV
service.membres@scmv.ch
+41 79 503 13 79

Formulaire N° 2 SCMV 2020- 2021

Délai de retour : 31 décembre 2020

Dernier délai

Le Formulaire N° 2 est un formulaire PDF à remplir sur l'ordinateur, à enregistrer et me retourner la version remplie par mail. Les livrets doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante :

Service des membres SCMV

Pierre-André Martin

Le Clos à Georges 1

1525 Henniez

Section et localité

N'oublier pas d'identifier la société au haut du formulaire N°2

Nouveaux membres

Inscrire sous cette rubrique les nouveaux musiciens ne figurant pas sur la liste 2019 mais faisant partie de la société au 31 décembre 2020

- Pour ces nouveaux membres de la société, le livret de sociétaire doit être joint au formulaire N° 2
- La cotisation 2020 de ces nouveaux membres sera facturée en 2021 sous la rubrique « Rachat cotisation »

Mutations

Tout changement de nom à la suite d'un mariage ou un divorce doivent être annoncé dans cette rubrique. N'oubliez pas de faire le changement dans le livret de sociétaire.

- ❖ Si la cotisation d'un musicien change de société, il faut l'indiquer dans les mutations



ASSOCIATION VITICOLE D'YVERNOIS



Crissier
Centre Automobile Romand

Avec le soutien de

RAIFFEISEN

Loterie Romande

LIBERTÉ
PÂTISSERIE
canton de
vaud

Schweizer Musikverband
Association suisse des musiciens
Associazione bandistica svizzera
União suíça de música





Rachats

Il est possible de racheter jusqu'à 3 années de sociétariat par musiciens pour des inscriptions à la société retardées.

- Le livret de sociétaire doit être joint au formulaire N° 2 pour permettre l'inscription de ces rachats dans le livret
- En cas de rachats pour l'obtention d'une distinction, le livret de sociétaire sera joint au formulaire « Jubilaires – Annonce des distinctions et diplômes pour 2021 »

Musiciens jouant dans votre société mais payant leur cotisation dans une autre société vaudoise

- Donner les noms, prénoms et nom de la société dans laquelle il paie sa cotisation.
- Les musiciens ne figurant pas sur cette liste sont considéré comme membres à part entière de la société et sont comptabilisé comme membres cotisants.
- Pour connaître les musiciens de la société qui paient leurs cotisations dans une autre société, dans le groupe « Membres », sous-groupe « Personnes », il faut faire une exportation sous Excel → Toutes les informations. Dans le fichier Excel obtenu, sous la colonne S « Niveau », vous avez la société principale des musiciens, c'est-à-dire celle où ils paient leurs cotisations.

ATTENTION, ne mentionner que les musiciens ayant comme société principale une autre société VAUDOISE.

Responsable des membres de la société

- Donner les coordonnées du responsable des membres de votre société, cela facilitera les demandes de renseignements sur les membres de votre société
- Subvention communale : merci de préciser le montant que vous recevez de votre commune, pour autant que vous en recevez une subvention



Crissier
Centre Automobile Romand

Avec le soutien de

RAIFFEISEN

Loterie Romande

LIBERTÉ
et
PATRIE
canton de
vaud



